

**CONTRAT INDIVIDUEL DE PRESTATION  
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE  
Pôle de Lézardrieux (1)**

(1) *Le pôle de Lézardrieux comprend les communes de Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier et Trédarzec.*

**Un dossier à compléter par bénéficiaire.**

**Préambule**

Lannion-Trégor Communauté, via son CIAS, gère le service de portage de repas à domicile du pôle de Lézardrieux. Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans résidant sur l'une des communes du pôle de Lézardrieux, ainsi qu'aux personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou faisant face à un accident de la vie.

Le présent contrat a pour objet la définition des conditions générales d'intervention au domicile de l'utilisateur, permettant de personnaliser la prestation de service.

Le présent contrat est établi par consentement mutuel, le prestataire s'étant assuré du consentement éclairé de l'utilisateur conformément au code de la consommation.

Il sera exécuté conformément aux conditions ci-après, ainsi que conformément aux termes du règlement de fonctionnement.

Ce contrat est passé,

**Entre**

Le CIAS de Lannion-Trégor Communauté,  
1, rue Monge, CS10761 22307 Lannion Cedex, représenté par son Président, Gervais EGAULT.  
SIRET : 200.044.089.00015

D'une part, ci-après nommé « le CIAS de LTC »

**Et**

Mr / Mme  
NOM/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

Représentant Légal ou Mandaté (justificatif à joindre impérativement au contrat) :

D'autre part, ci-après nommé « le bénéficiaire »

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### ▪ ARTICLE 1 : PRESTATION

#### 1.1 La composition du repas

Le repas qui est préparé par un prestataire, comprend :

- Un potage
- Une entrée
- Un plat + un accompagnement
- Un fromage
- Un dessert
- Une portion de pain
- Une portion de beurre

Le prestataire veille à respecter le régime alimentaire spécifique du bénéficiaire.

#### 1.2 Le conditionnement

Le conditionnement se fait dans des barquettes individuelles scellées portant diverses informations :

- Date de fabrication,
- Date limite de consommation.

Le repas est livré, au domicile du bénéficiaire, dans une cagette.

#### 1.3 La réchauffe des aliments

Les plats sont à réchauffer de préférence au four à micro-ondes. Une fiche intitulée « **les bonnes pratiques d'hygiène** » (modalités de remise en température, conservation des aliments) est annexée au présent contrat.

#### 1.4 Les régimes alimentaires et allergènes

Joindre obligatoirement un certificat médical pour toute mise en place de régime alimentaire, de texture modifiée ou de régime allergène.

- Régime alimentaire (cochez la case correspondante) :

☐ Oui

☐ Non

- Texture modifiée (cochez la case correspondante) :

☐ Mixée

☐ Moulinée

☐ Lisse

- Régime alimentaire (cochez la case correspondante) :

☐ Diabétique

☐ Sans sel

☐ Autre (A préciser) : \_\_\_\_\_

- Régime allergène (À préciser) : \_\_\_\_\_

## **1.6 Nombre de repas à commander – rythme des livraisons**

Pour bénéficier du service de portage de repas à domicile, **il faut commander un minimum de 4 repas par semaine.**

Le nombre de repas commandés et à livrer par semaine est réparti comme suit :

*Cochez les cases correspondantes à votre choix :*

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
|       |       |          |       |          |        |          |

## ▪ **ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES DE LA PRESTATION**

### **2.1 Tarification**

Le tarif du plateau repas est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CIAS de LTC.

Le repas livré est facturé selon le tarif en vigueur.

Toute modification tarifaire sera portée à la connaissance de l'utilisateur, 15 jours avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

### **2.2 Facturation**

La facturation des repas est établie mensuellement par le CIAS de LTC, à terme échu, au vu des pointages effectués par le prestataire. Les modalités de paiement sont précisées dans l'avis des sommes à payer.

Les personnes qui bénéficient d'une prise en charge du Conseil Départemental (aide sociale, APA) ou de la CARSAT, perçoivent cette aide directement.

Les agents de livraison ne peuvent recevoir aucun paiement.

**Adresse de facturation** (si différente de l'adresse de livraison) :

Chez M. / Mme / organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

### ▪ ARTICLE 3 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Il est nécessaire que le bénéficiaire désigne un référent choisi parmi les membres de sa famille (en cas d'impossibilité, il pourra désigner une relation proche) et en fournisse les coordonnées téléphoniques et postales (ou adresse mail).

Le référent servira de lien privilégié avec le service, il sera contacté pour toute difficulté constatée lors des livraisons (absence, ...) ou lorsque le bénéficiaire ne sera pas à même de réaliser une démarche concernant la livraison des repas. Le référent sera garant du respect des souhaits du bénéficiaire. En aucun cas, il ne se substitue au bénéficiaire ou au curateur – tuteur éventuellement désigné dans le cadre d'une mesure de protection.

### ▪ ARTICLE 4 : LES SECOURS

En cas de porte close ou en l'absence de réponse de la part du bénéficiaire lors de la livraison, l'agent de livraison mettra en œuvre les moyens adaptés qu'il jugera nécessaires (référént, famille, voisinage, services de secours). Il ne pourra être tenu responsable des conséquences relatives à cette intervention. Le CIAS de LTC assure la responsabilité des dommages aux personnes et aux biens qui pourraient survenir du fait de l'intervention de ses personnels dans le cadre de leurs missions.

L'intervention des secours ne saurait engager la responsabilité du CIAS de LTC sauf en cas de faute prouvée de ses agents.

### ▪ ARTICLE 5 : LA RESPONSABILITE

Le CIAS de LTC décline toute responsabilité :

- En cas d'impossibilité pour l'agent de livraison d'accéder au domicile ou au réfrigérateur du bénéficiaire.
- Si le bénéficiaire est victime d'un accident à la suite d'une mauvaise manipulation des contenants.
- En cas de consommation d'aliments n'ayant pas été consommés le jour de la livraison et ayant été stockés dans de mauvaises conditions de conservation (hors réfrigérateur).

### ▪ ARTICLE 6 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu (case à cocher) :

- ☐ Pour une durée initiale d'un an à compter du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ et renouvelable par tacite reconduction.
- ☐ Pour une durée déterminée : du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_, date à laquelle il prend fin automatiquement et sans notification préalable.

## ▪ ARTICLE 7 : LA RÉTRACTATION DU BÉNÉFICIAIRE

Dans le cadre de la signature des contrats au domicile des bénéficiaires, les règles relatives aux contrats hors établissements (articles L221-18 à L221-28 du code de la consommation) s'appliquent au présent contrat.

Dans ce cadre, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours au cours duquel la prestation ne peut débuter sauf demande expresse du bénéficiaire. Le bénéficiaire a la possibilité de se rétracter en retournant le bordereau de rétractation ci-joint dans un délai de 14 jours à compter de la signature des présentes.

## ▪ ARTICLE 8 – MODIFICATION DU PRÉSENT CONTRAT

### 8.1 Conditions générales de modification

Le service s'engage à proposer au bénéficiaire la possibilité de modifier son contrat à tout moment, **sans pénalités financières, moyennant un délai de préavis de 07 jours**. Dans tous les cas, le paiement des repas déjà livrés est à la charge du bénéficiaire.

Si le délai n'est pas respecté, le bénéficiaire devra payer les repas livrés pendant 7 jours.

### 8.2 Conditions d'établissement d'un avenant

Le contrat pourra être modifié par la signature d'un avenant au présent contrat signé par les parties.

Cette possibilité peut être utilisée en cas d'accord des parties pour ajouter ou modifier une disposition du contrat.

Toute modification du contrat devra faire l'objet d'un avenant écrit, signé par les deux parties.

## ▪ ARTICLE 9 : RÉSILIATION DU CONTRAT

### 9.1 A l'initiative du Bénéficiaire

Le bénéficiaire peut rompre son contrat de portage à tout moment en envoyant un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception, **sans pénalités financières, moyennant un délai de prévenance de 7 jours à compter de la date de réception du courrier**.

**En cas de non-respect de ces règles, les repas prévus seront facturés pendant 7 jours.**

Dans tous les cas, le paiement des repas déjà livrés est à la charge du bénéficiaire.

### 9.2 A l'initiative du CIAS de LTC

- En cas de comportement dangereux et/ou déviant (verbal ou physique) vis-à-vis de l'agent de livraison.
- En cas de non-respect du règlement et des termes du présent contrat.

## ▪ ARTICLE 10 : L'EXTINCTION

D'un **commun accord** entre les parties, le présent contrat prendra fin de plein droit, **sans délai de préavis ni pénalités financières** dans tous les cas rendant impossible sa poursuite du fait du bénéficiaire, dans les situations d'urgence telles que le décès, ou l'entrée définitive en structure d'hébergement et sur justificatif.

▪ **ARTICLE 11 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Les données personnelles du bénéficiaire, consignées dans son dossier seront uniquement utilisées de la signature à la résiliation du contrat. Elles seront consultables uniquement par les agents du CIAS de LTC en charge du service de portage de repas à domicile et du prestataire en charge de la confection et de la livraison des repas. Les données sont conservées conformément aux obligations légales au regard de la loi Informatique du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, entré en application le 25 mai 2018.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du CIAS de LTC.

Pour toute demande, vous pouvez adresser au délégué à la protection des données de Lannion-Trégor Communauté, par courriel ([protectiondesdonnees@lannion-tregor.com](mailto:protectiondesdonnees@lannion-tregor.com)) ou par voie postale (Délégué à la protection des données, Lannion-Trégor Communauté – CS 10761 – 22307 Lannion Cedex).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL – Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

▪ **ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

M ou Mme \_\_\_\_\_

- ☐ Atteste avoir lu et accepté le règlement du service de portage de repas à domicile.
- ☐ Autorise l'agent du CIAS de LTC à accéder à son domicile pour la livraison des repas.
- ☐ Autorise l'agent du CIAS de LTC à déposer le repas du jour dans le réfrigérateur.
- ☐ Autorise, en sa présence, l'agent du CIAS de LTC à retirer les produits périmés et les jeter à la poubelle.
- ☐ Accepte l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre du service de portage de repas.

**Documents annexés au présent contrat :**

- Fiche « Les bonnes pratiques d'hygiène »
- Formulaire de refus d'accès au réfrigérateur ou à l'intérieur du domicile
- Bordereau de rétractation
- Règlement de fonctionnement du service de portage de repas

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

(Parapher chaque page)

Signature du bénéficiaire  
Ou de son représentant légal  
**Précédée de la mention manuscrite**  
**« Lu et approuvé »**

**Signature et cachet du CIAS de LTC**  
**Nom-Prénom et qualité du signataire,**

## ANNEXE 1 : COUPON DE RÉTRACTATION

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANNULATION DE LA DEMANDE DE PRESTATION<br>Article L221-18 à L221-28 du code de la consommation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

Si vous souhaitez annuler votre demande de prestation, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre.

**Conditions d'annulation :**

- Compléter et signer le formulaire ci-dessous,
- L'envoyer par lettre recommandée avec **accusé de réception** (sauf notification électronique) à l'adresse suivante : à l'attention du service de portage de repas à domicile – CIAS de Lannion-Trégor Communauté – 1, rue Monge – CS 10761 – 22307 LANNION CEDEX.
- **l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant**

-----

## COUPON DE RÉTRACTATION À RENVOYER DANS LES 14 JOURS

Je soussigné(e), Mme, M. \_\_\_\_\_

Domicilié (e) : \_\_\_\_\_

Déclare annuler la commande ci-après, conformément aux articles L. 221-21 et L.221-22 du code de la consommation :

- Nature du service commandé : prestation de portage de repas à domicile
- Date de la commande :
- Nom du bénéficiaire :
- Adresse du bénéficiaire :

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE REFUS D'ACCES AU REFRIGERATEUR OU A L'INTERIEUR  
DU DOMICILE POUR LA LIVRAISON DES REPAS

- NOM : \_\_\_\_\_

- Prénom : \_\_\_\_\_

- Adresse : \_\_\_\_\_

- COMMUNE : \_\_\_\_\_

Je, soussigné(e), souhaite notifier mon choix concernant l'accès de l'agent de portage à mon domicile dans le cadre de la livraison des repas organisés par le CIAS (case à cocher) :

☐ Je refuse que l'agent de portage accède à mon réfrigérateur.

☐ Je refuse que l'agent de portage accède à mon domicile.

Dans ce cas, je m'engage à déposer une glacière ou un sac isotherme avec pain de glace à l'entrée de mon domicile afin que l'agent puisse y déposer le repas du jour. Je comprends que **sans cette glacière ou sac isotherme, l'agent ne pourra pas livrer le repas, la chaîne du froid devant être impérativement respectée.**

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :